

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ONESSE-LAHARIE**

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 janvier à 19H, le conseil municipal D'ONESSE-LAHARIE convoqué en date du 24 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie d'ONESSE-LAHARIE sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADÈRE.

Etaient présents : Frédéric PRADÈRE – Nicole DUCOUT – Bertrand BORDESSOULES – Valérie HUGUET – Stéphane LASSERRE – Jean DULUC- Cyrille LANOUE – Nathalie BELLEGARDE – Marc GAILLARD- Christophe DOUET

Absents excusés :

Jean-François CHIVRACQ, procuration à Jean DULUC
Mathilde MOUSSU-ETCHEVERRY, procuration à Cyrille LANOUE
Isabelle DUPOUY, Procuration à Nicole DUCOUT
Jean CASTAING, procuration à Marc GAILLARD

Absente excusée :

Christel PATAY

Secrétaire de séance : Nathalie BELLEGARDE

Le compte-rendu de la précédente réunion du 13 décembre 2024 étant approuvé à l'unanimité, la feuille d'acceptation du compte-rendu est signée par tous les membres présents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

**Aménagement du bourg – Phase 2 – APD et financement
2025_DEL_001**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude globale d'aménagement a été réalisée par les cotraitants BEMOGE et EL PAYSAGE en vue de la requalification du bourg et de la sécurisation de la circulation.

Un calendrier de phasage des opérations a été élaboré en concertation avec les commissions communales voirie et urbanisme.

Par délibération du 8 septembre 2023, la phase 2, à savoir l'aménagement de la place de la Mairie et de la place des platanes a été lancée.

Le montant estimatif prévisionnel global de ce programme d'investissement s'élève à la somme de 501 716 € HT.

Il indique que ce programme peut être éligible à une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 et du fonds vert ainsi que du Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet des travaux établi par le groupement d'entreprises représenté par BEMOGE et EL PAYSAGE, maître d'œuvre,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base d'un marché à procédure adapté pour la réalisation des travaux,
- Décide de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025, du Conseil Départemental des Landes, de l'Agence de l'eau et du Fonds vert pour ce projet d'investissement,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant auprès des services de la Préfecture.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce programme d'investissement.

Création d'un Centre de Loisirs – APD et financement **2025_DEL_002**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer la construction d'un bâtiment dédié à l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et de loisirs.

Monsieur le maire rappelle que la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Agence d'architecture Gachet.

Le montant estimatif prévisionnel global de ce programme d'investissement s'élève à la somme de 455 200€ HT.

Il indique que ce programme peut être éligible à une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 ainsi qu'à la CAF et à la MSA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025, de la CAF et de la MSA pour ce projet d'investissement,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant auprès des services de la Préfecture.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce programme d'investissement.

Avenant au lot 6 du marché de rénovation énergétique des logements **2025_DEL_003**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier par avenant, le taux de TVA applicable au lot Cuisines du marché de rénovation énergétique des logements, mentionné par erreur à 10% sur le marché, alors que le taux normal doit s'appliquer compte-tenu de la nature des travaux.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise Menuiserie SOUBABERE, titulaire du lot 6 s'élève à :

Montant HT : 20 921€

TVA : 2 719.30€

Montant TTC : 23 640.30€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant sur la base de l'article 5 du code de la commande publique (modifications non substantielles).

Informations diverses

Conservatoire des Landes : Effectif stable avec 9 enfants

Problème de chauffage à la cantine et à l'école : Anticiper lors des prochaines vagues de froid en demandant au personnel de ne pas trop baisser le chauffage le soir.

Problème de chauffage à la MAM : Des demandes de devis vont être fait pour une étude thermique.

Marché hebdomadaire : nouveaux commerçants à partir du 7 février : maraîcher, poissonnier et fromager.

Prochain conseil municipal : vendredi 14 février

Décisions du Maire

01-2025 : location du logement 154 place des tinte-hiou – logement 6 –à Monsieur Thomas BRESAC et Madame Emma LEROUX.

Fin de séance à 20H00

Le secrétaire de séance



Le Maire




